

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 549

5 mars 2008

SOMMAIRE

Accendo Capital Managers S.à r.l.	26334	ProLogis European Finance II S.à.r.l.	26342
Activ Solutions S.à r.l.	26323	ProLogis European Finance IV S.à.r.l.	26343
Advans S.A., SICAR	26344	ProLogis European Finance IX S.à r.l.	26348
A.J.T. S.à.r.l.	26308	ProLogis European Finance S.à r.l.	26341
Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat	26310	ProLogis European Holdings II S.à r.l.	26343
Audit Royal S.A.	26309	ProLogis European Holdings IV S.à r.l. ...	26345
Caterpillar International Finance Luxem- bourg S.à.r.l.	26322	ProLogis European Holdings IX S.à r.l. ...	26351
Eikon Invest VII Holding S.A.	26349	ProLogis European Holdings S.à r.l.	26342
Eurasia Credit Card Company S.A.	26352	ProLogis European Holdings VII S.à r.l. ..	26348
Euro Ethnic Foods Europe	26306	ProLogis European Holdings VI S.à r.l. ...	26345
Fairmont S.à r.l.	26343	ProLogis France I S.à r.l.	26306
Fennel Wood S.A.	26308	ProLogis France XI S.à.r.l.	26351
Fifof 1 S. à r.l.	26352	ProLogis Netherlands XI S.à.r.l.	26307
Fifof 2 S. à r.l.	26352	ProLogis UK CCIX S.à r.l.	26341
GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l.	26308	ProLogis UK CCVIII S.à r.l.	26340
Grosvenor Holdings S.A.	26346	ProLogis UK CCVII S.à r.l.	26340
Grosvenor Holdings S.A.-SPF	26346	ProLogis UK XCIX S.à r.l.	26306
Henderson Property Management Com- pany (Luxembourg) No. 1 S.à r.l.	26307	Rapier S.A., SPF	26352
HG Financing S.A.	26323	Samgwym Holdings S.A.	26311
Kador S.A.	26322	Saumoret S.A.	26310
Kador S.A.	26311	Savannah S.A.	26322
Katla Investments S.à r.l.	26348	Sawyer S.à r.l.	26311
La Fayette Investissement S.A., SICAR ..	26344	Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci S.C.A.	26310
LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l.	26334	Spectrum Marine A.G.	26340
Nuka S.à r.l.	26323	Spectrum Marine A.G.	26342
Nuka S.à r.l.	26324	Spectrum Marine A.G.	26341
Orpheus Investment S.A.	26307	Themis Realty Europe	26306
Pearson Luxembourg N°. 2.	26309	Thomorg S.à r.l.	26345
		ValuePrice S.à r.l.	26309
		WhiteStones S.C.A.	26351

ProLogis UK XCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 87.591.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023121/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01263. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis France I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 60.108.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023122/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01396. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Themis Realty Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.999.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 décembre 2007, acte n° 891 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008023149/208/13.

(080021796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Euro Ethnic Foods Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 4, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 134.420.

Statuts coordonnés, suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 13 décembre 2007, acte n° 892 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux
Notaire

Référence de publication: 2008023150/208/13.

(080021742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Henderson Property Management Company (Luxembourg) No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 96.114.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008023139/8648/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02547. - Reçu 119 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis Netherlands XI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 69.315.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sarl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023135/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01347. - Reçu 38 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Orpheus Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 127.996.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 31 octobre 2007

Démission de Monsieur Gabriel Brack, demeurant 8-10, rue du Marché CH-12004 Genève, en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Ignacio Bernar, demeurant professionnellement Orfila 8, bajo C 28010 Madrid - España, en remplacement de Monsieur Gabriel Brack, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle de 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008023162/817/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 février 2008, réf. LSO-CN02204. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

GoldenTree Asset Management Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 112.969.

—
Extrait des Résolutions prises par l'Associé Unique en date du 10 janvier 2008

L'associé unique de GoldenTree ASSET MANAGEMENT LUX II S.à r.l (la «Société»), a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Ton Zwart en tant que gérant B de la Société, avec effet immédiat
- De nommer gérant B la personne suivante avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

* Séverine Desnos, né le 17 avril 1973 à Flers, Luxembourg, demeurant professionnellement au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg.

Luxembourg, le 24 janvier 2008.

S. Desnos.

Référence de publication: 2008023164/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2008, réf. LSO-CN01196. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

A.J.T. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 26-30, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 68.980.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2008.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

Référence de publication: 2008023158/596/14.

Enregistré à Luxembourg, le 4 février 2008, réf. LSO-CN00698. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Fennel Wood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 44, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 68.770.

—
Extraits des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 14 janvier 2008 au siège social à Luxembourg

Résolutions

1/Acceptation de la démission de l'administrateur délégué en fonction, Madame Madeleine Gidding, demeurant à Luxembourg.

2/ Acceptation de la démission de l'administrateur en fonction Monsieur John Gidding, demeurant à San Francisco (USA).

3/ Nomination d'un nouvel administrateur, Mr Romain Zimmer, expert comptable, né le 14 mars 1959 à Pétange, Luxembourg, demeurant à L-2714 Luxembourg, 6,12, rue du Fort Wallis.

4/ Nomination en tant qu'administrateur de Madame Madeleine Gidding, demeurant à Luxembourg.

5/ Nomination d'un nouveau Commissaire aux comptes: la société KOBU SARL RCS B 84 077, avec siège social à L-2714 Luxembourg, 6,12, rue du Fort Wallis.

Tous sont nommés jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2011.

Fait à Luxembourg, le 14 janvier 2008.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2008023463/8398/24.

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2008, réf. LSO-CN02849. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ValuePrice S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5368 Schuttrange, 2, rue de Canach.
R.C.S. Luxembourg B 122.530.

Auszug aus dem Protokoll des Beschlusses des alleinigen Gesellschafters vom 17. Januar 2008

1. Die Zahl der Geschäftsführer wird auf drei heraufgesetzt.

2. Frau Esther Neff, geboren am 30. September 1971 in D-Bad Dürkheim, wohnhaft in L-1233 Luxemburg, 6, rue Jean Berthelot, wird auf unbestimmte Zeit zur weiteren Geschäftsführerin der Gesellschaft ernannt. Sie vertritt die Gesellschaft gemäß Artikel 9 des Gesellschaftsvertrages durch ihre alleinige Unterschrift.

Für die Gesellschaft

Unterschrift

Référence de publication: 2008023464/607/16.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00015. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Audit Royal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 27.990.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue en date du 31 décembre 2007: Sont réélus administrateurs jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Francis N. Hoogewerf
- Richard Turner
- Henri Vanherberghen

Est réélu commissaire aux comptes jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Paul Worth

Est réélu administrateur délégué jusqu'aux prochaines élections statutaires qui auront lieu à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013:

- Francis N. Hoogewerf

Ces élections prennent effet à partir du 2 octobre 2006.

Luxembourg, le 31 décembre 2007.

Pour extrait conforme

AUDIT ROYAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023465/634/27.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00218. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022911) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Pearson Luxembourg N°. 2., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 100.148.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 50301 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2008023437/211/11.

(080022918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Saumoret S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 33.234.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 avril 2007 tenue extraordinairement le 17 juillet 2007

L'assemblée renouvelle les mandats des administrateurs de Mme Luisella Moreschi, Mme Patricia Jupille et M^e Arsène Kronshagen ainsi que celui du commissaire aux comptes GORDALE MARKETING LTD jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2013.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

Pour SAUMORET S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023677/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Spa Di Antonio et Giampaolo Angelucci S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 68.409.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1^{er} juin 2007 tenue au siège social extraordinairement le 20 juillet 2007

L'Assemblée Générale renouvelle les mandats des membres du Conseil de Surveillance Mme Luisella Moreschi, Mr Arnaldo Rossi et Mr Carlo Trivelli jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire de l'an 2010.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

Pour SPA DI ANTONIO ET GIAMPAOLO ANGELUCCI S.C.A.

Signature

Référence de publication: 2008023678/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 décembre 2007, réf. LSO-CL04243. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

A 3 H, Alarme, Automatisation, Amélioration, Habitat, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.
R.C.S. Luxembourg B 63.814.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 16 janvier 2008

Démission de l'administrateur-délégué actuel

- Monsieur Benjamin Kreppert

Nomination d'un nouvel administrateur-délégué

- Monsieur Jean-Louis Kreppert

né le 23 août 1954 à Thionville (F)

demeurant à 56, Grand-Rue, F-57970 Yutz

Le mandat de l'administrateur et de l'administrateur-délégué ainsi nommé prendra fin à lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Pour extrait conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2008023667/1185/22.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} février 2008, réf. LSO-CN00246. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 103.644.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration du 21 mars 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les administrateurs décident à l'unanimité d'élire en leur sein un président en la société SOFICOLE EXPLOITATIE-MAATSCHAPPIJ N.V., société anonyme avec siège social au 7, Boelelaan, NL-1083 HJ Amsterdam, Pays-Bas. Cette dernière assumera cette fonction pendant la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de 2010.

Certifié sincère et conforme

KADOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023674/795/18.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01481. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Samgwym Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 20.933.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 29 mai 2007

- Les sociétés FINDI S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, MADAS S. à r. l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et LOUV S.à r.l. société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg ne se représentent plus aux suffrages.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE S.A., Société Anonyme, avec siège social au 26, rue Louvigny, L-1946 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Le mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

- Mesdames Isabelle Schul, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, Chantal Gaspar, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg et Monsieur François-Marc Lanners, employé privé, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg sont nommées nouveaux Administrateurs pour une période statutaire de six ans. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2013.

Luxembourg, 29 mai 2007.

Certifié sincère et conforme

SAMGWYM HOLDINGS S.A.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur et Présidente du Conseil / Administrateur

N. Thirion / I. Schul

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2008023675/795/29.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 2008, réf. LSO-CM09597. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Sawyer S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.862.

In the year two thousand and eight, on the ninth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S. à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485, with a subscribed shares capital of EUR 12,500.-, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. itself represented by Mr Fabrice Geimer, residing professionally in Luxembourg and Mr François Cottong, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of SAWYER S. à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich of October 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2702 of November 23rd, 2007. The by-laws have not yet been amended.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following:

1) Decision to completely modify the articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

Sole resolution

The Sole Partner resolved to completely modify the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. The company.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Objects.

2.1. The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate assets located in Germany and/or Poland and and/or any other jurisdiction as may be approved by a decision of the single partner or by decision of the partners in meeting in accordance with article 14 (the «Business»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name SAWYER S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple resolution of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital.

6.1 The capital is of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

6.2 The shares of the Company shall be kept in registered form.

Art. 7. Alteration of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Entitlement. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Owners of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. Board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers who need not to be shareholders. The managers shall not be more than five (5) in number and each manager shall be appointed by the unanimous resolution of the single partner, or by decision of the partners meeting in accordance with article 14. The majority of managers shall be resident in Luxembourg. Any appointment of a manager in breach of this article 12.1 shall be void.

12.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

12.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the single partner or by a resolution of the partners holding a majority of votes at a partners meeting in accordance with article 14.

12.4 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.5 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.6 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

12.7 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his or its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

12.9 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman will not have a second or casting vote.

12.10 The board of managers may elect a secretary from among its members.

12.11 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

12.12 The meetings of the board of managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

12.13 Meetings of the board of managers shall be held at least every quarter.

12.14 Notice of any meeting of the board of managers may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each manager addressed to all other members of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.15 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is resident in Luxembourg may not appoint a person who is not resident in Luxembourg as his proxy.

12.16 A manager, other than a manager who is resident outside of Luxembourg may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that the majority of managers present at the meeting are resident in Luxembourg.

12.17 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the United Kingdom, and any meeting where one or more managers is physically present in the United Kingdom shall not be quorate and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

12.18 Where there is more than one manager, the quorum for any meeting of the board of managers shall be a majority of managers, provided always that where the board of managers is to consider any of the matters set out in article 12.21, the relevant quorum shall be all managers. The board of managers can validly debate and take decisions in meeting only if the requisite quorum is present.

12.19 Save in respect of any of the matters set out in article 12.22, all decisions at a meeting of the board of managers shall be taken by the majority of those managers present or represented by a proxy appointed under article 12.14.

12.20 A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of managers. At the next meeting of partners of the Company, before votes are taken in any other matter, the partners shall be informed in accordance with the Law of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 12.20 does not apply if the decisions of the board of managers are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

12.21 Notwithstanding the provisions of article 12.19, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is a manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of the sole partner or, where there is more than one partner, the decision of the partners meeting in accordance with article 14), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.22 Subject to article 12.21, the Company shall not, without the prior unanimous approval of all the managers:

12.22.1 make any political gift or charitable donation; or

12.22.2 give any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person (other than any of its wholly owned subsidiaries) or permit any such guarantee or indemnity or security to subsist or vary any such guarantee or indemnity or security or provide any credit (other than normal trade credit on commercially reasonable terms in the ordinary course of the Business or to any of its subsidiaries); or

12.22.3 pay any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the Business; or

12.22.4 make any loan or advance (other than to any of its wholly owned subsidiaries); or

12.22.5 create any mortgage or charge over any part of its undertaking, property or assets, save as pursuant to the terms of any facility arrangement, loan agreement or other documentation which has been approved by the board of managers pursuant to article 12.22.13; or

12.22.6 appoint any committee of the board of managers to take any decisions which are material to the Company otherwise than at a meeting of the board of managers; or

12.22.7 establish or vary the rules of any profit sharing, bonus or incentive scheme or any benefits scheme for the Company; or

12.22.8 incur any expenditure or liability or authorise, approve or permit any expenditure or liability to be incurred in respect of the acquisition of any business or capital asset whatsoever of the Company of an aggregate amount in excess of € 100,000.- in any financial year; or

12.22.9 enter into any contract or arrangement of a long term nature of a value of € 25,000.- or more; or

12.22.10 change or permit a change to the terms of any management agreement entered into by the Company; or

12.22.11 sell or otherwise dispose of any heritable or freehold or leasehold property or any interest therein; or

12.22.12 dispose of any share in the capital of any wholly owned subsidiary of the Company; or

12.22.13 borrow any money or incur any indebtedness in the nature of borrowing; or

12.22.14 give any consent or approve any matter which the Company is to provide its consent or approval in its capacity as a shareholder, member or partner of any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.15 approve the terms of any investment proposal, interim transaction appraisal, final transaction appraisal or business plan relative to the Company and/or any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.16 cause or permit any wholly owned subsidiary of the Company to do any of the things mentioned in articles 12.22.1 to 12.22.15 (inclusive), substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

12.23 The board of managers of the Company may, in relation to any matter enumerated in article 12.22 (a «Relevant Matter»), seek a recommendation from its sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, from all the partners) as to whether or not the Company should undertake or not undertake (as the case may be) the Relevant Matter. Where:

12.23.1 such recommendation has been so sought by the board of managers of the Company; and

12.23.2 that recommendation has been given in writing to the board of managers of the Company by the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, where such recommendation has been given by all the partners unanimously);

then the doing or not doing of the Relevant Matter may, notwithstanding the terms of article 12.22, be approved by a simple majority board managers provided that the doing or not doing of the relevant matter (as the case may be) has been approved by the sole partner of the Company (or, where there is more than one partner of the Company, by all the partners unanimously). The board of managers of the Company may consider the recommendations of the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, of all the partners) given pursuant to this article, but, for the avoidance of doubt, any such recommendation shall not fetter the discretion of the board of managers of the Company.

12.24 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by any two managers.

12.25 No actions in this article 12 may be completed in the United Kingdom, nor may minutes of meetings of the board of managers be prepared in the United Kingdom.

12.26 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. Personal liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings.

14.1 General meetings of the partners of the Company shall meet upon call of any two members of the board of managers and, subject to these articles, at such other times and places as may be required by the Law.

14.2 Not less than eight (8) days' prior notice of a general meeting of the partners of the Company shall be given to each partner. All notices calling meetings of the partners of the Company must contain the agenda for such meetings. If all the partners of the Company are present or represented at the general meeting of the partners of the Company and if they state that they have been duly informed of the agenda of such meeting, general meeting of the partners of the Company may be held without prior notice.

14.3 Save as prescribed by these articles, all matters relating to general meetings of the partners of the Company shall be governed by the Law.

14.4 The quorum required at any general meeting of the partners of the Company shall be:

14.4.1 in the case of a sole partner, one (1); and

14.4.2 where there is more than one partner of the Company, any two (2) partners present in person or by proxy.

14.5 Any partner of the Company may attend a general meeting of partners of the Company by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be a partner.

14.6 At a general meeting of the partners of the Company, each share in the Company entitles its holder to one (1) vote.

14.7 Except as otherwise required by the Law or the terms of article 14.8, resolutions at a quorate general meeting of the partners of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the partners present or represented and voting.

14.8 The Company shall not without the approval of the sole partner, or, where there is more than one partner of the Company, without the unanimous approval of all the partners:

14.8.1 alter, increase, allot, cancel, reduce, redeem, reorganise, consolidate, sub-divide or convert the authorised or issued share capital of the Company or vary any of the rights attaching to any shares; or

14.8.2 approve any variation or amendment to the terms of its articles of association or other constituent documents; or

14.8.3 acquire, purchase, or subscribe for any shares, debentures, mortgages or securities (or any interest therein) in any company, trust or any body; or

14.8.4 hold any meeting of the partners or purport to transact any business at any such meeting unless there shall be present a quorum in terms of these articles; or

14.8.5 alter any restriction on the powers of the board of managers to borrow, give guarantees or create charges; or

14.8.6 sell the undertaking of the Company or any substantial part thereof; or

14.8.7 change or permit a change in the general nature of or diversify the Business; or

14.8.8 take any steps to have the Company wound up whether for the purposes of amalgamation or reconstruction or otherwise unless a registered insolvency practitioner shall have advised that the Company requires to be wound up by reason of having become insolvent; or

14.8.9 use the name of UBERIOR EUROPE LIMITED or BANK OF SCOTLAND; or

14.8.10 do any thing which the Law requires be approved by all the partners of the Company; or

14.8.11 approve the adoption of or any variation to the terms of the constitutional documents of any wholly owned subsidiary of the Company.

14.8.12 cause or permit any wholly owned subsidiary or the Company to do any of the things mentioned in articles 14.8.1 to 14.8.11 (inclusive) substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

14.9 A written decision signed by all the partners of the Company is proper and valid as though the decision had been adopted at a meeting of the partners of the Company duly convened and held. Such written decision may be documented in a single document or in several documents having the same content signed by all the partners.

Art. 15. Accounting year. The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profits.

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. To the extent practicable, unless authorised to the contrary by the partner(s), an amount equal to any dividends or distributions received from any subsidiaries of the Company, and 90% of all net profits excluding such dividends or distributions, shall be distributed to the partner(s) no later than 18 months following the end of the accounting period in which they accrue, arise or are received.

17.3 The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. Liquidations. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Application of the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory provision

Due to the change of the accounting year the current financial year starts on the 1st of January 2008 and ends on the 31st of March 2009.

Cost

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDING S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S Luxembourg B 114.485 ayant un capital souscrit de EUR 12.500,-, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur François Cottong, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et B.

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de SAWYER S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2702 en date du 23 novembre 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de modifier entièrement les statuts de la Société.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

« **Art. 1^{er}. La société.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objets.

2.1. L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers sis en Allemagne et/ou en Pologne et/ou tout autre juridiction telle qu'approuvée par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14 (les «Affaires»), La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination SAWYER S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple résolution des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

6.2 Les actions de la société sont nominatives.

Art. 7. Modification du capital. Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits liés aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Propriétaires des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

La Société ne peut pas compter plus de cinq (5) gérants et chaque gérant sera nommé par une résolution unanime de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés en accord avec l'article 14. La majorité des gérants devra résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation du présent article 12.1 sera nulle.

12.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés à la majorité des votes lors d'une assemblée des associés en accord avec l'article 14.

12.4 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a (ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

12.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

12.7 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.8 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12.9 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion. Le président ne dispose pas d'un second vote ou d'une voix déterminante.

12.10 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

12.11 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Les gérants seront conviés séparément pour chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence, qui sera à spécifier dans les convocations ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à l'assemblée, au moins huit (8) jours auparavant et par écrit. L'assemblée pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou dûment représentés.

12.12 Les réunions du conseil de gérance auront lieu à l'endroit, le jour et l'heure spécifiés dans les convocations sous condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg. Les réunions tenues en-dehors du Luxembourg sont nulles.

12.13 Les réunions des gérants auront lieu tous les trimestres au moins.

12.14 Les convocations à une quelconque réunion des gérants peuvent être déclarées non nécessaires par l'accord écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique par chacun des gérants adressé aux autres membres du conseil de gérance. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions qui ont lieu à des endroits et des heures spécifiés dans une planification adoptée auparavant par une résolution du conseil de gérance.

12.15 Chaque gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant comme son représentant sous condition que le gérant qui est résident au Luxembourg ne peut pas désigner une personne qui ne réside pas au Luxembourg comme son représentant.

12.16 Un gérant, autre qu'un gérant qui réside hors du Luxembourg peut être désigné comme représentant d'un ou de plusieurs de ses collègues sous la condition néanmoins que la majorité des gérants présents à la réunion résident au Luxembourg.

12.17 Tout gérant peut participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires permettant l'identification de ce gérant et permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il est physiquement situé au Royaume-Uni et toute réunion ou un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni n'aura pas de quorum et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une réunion qui a lieu par ces moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège au Luxembourg.

12.18 En cas de pluralité de gérants, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera une majorité des gérants sous condition toujours que le conseil de gérances débattent des sujets repris sous l'article 12.21 ou le quorum sera formé par tous les gérants. Le conseil de gérance peut débattre valablement et prendre des décisions dans des réunions uniquement si le quorum requis est présent.

12.19. Sauf pour les questions reprises dans l'article 12.22, toutes les décisions prises à une réunion du conseil de gérance sont à prendre à la majorité des gérants présents ou représentés par un mandataire désigné sous l'article 12.14.

12.20 Un gérant qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise pour approbation au conseil de gérance est obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations afférentes du conseil de gérance. A la prochaine assemblée des associés de la Société, avant un vote quelconque, les associés seront informés en accord avec la Loi sur de tels cas ou un gérant à un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur le conflit d'intérêt repris dans le présent article 12.20 ne s'applique pas si les décisions du conseil de gérance concernent des transactions conclues dans la marche ordinaire des affaires sur base des conditions du marché.

12.21 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.19 aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel ou sont gérants, associés, dirigeants ou employés de toute société, entreprise ou autre entité avec la Société signera des contrats ou effectuera d'autres transactions (sauf avec l'accord écrit préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, la décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14), uniquement en raison de cette affiliation avec une telle société, entreprise ou entité à être empêché de débattre et de voter ou d'agir dans toute question en relation avec un tel contrat ou une telle transaction.

12.22 Sujet à l'article 12.21, la Société ne pourra pas, sans l'accord préalable de tous les associés:

12.22.1 faire un don politique ou charitable; ou

12.22.2 donner toute garantie, indemnité ou sûreté en relation avec les obligations d'une autre personne (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pour cent) ou permettre la subsistance ou l'alternance d'une telle garantie, indemnité ou sûreté ou fournir tout crédit (autre qu'un crédit transactionnel normal sur base des termes commerciaux raisonnables dans le cadre normal des affaires ou à une de ses succursales); ou

12.22.3 payer toute rémunération ou dépenses à une personne autre que pour la bonne rémunération de travail effectué ou des services rendus ou le bon remboursement de dépenses encourues en relation avec les affaires; ou

12.22.4 faire un prêt ou une avance (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pour cent); ou

12.22.5 créer une hypothèque ou charge sur une partie quelconque de son entreprise, propriété ou avoirs sauf suivant les termes d'une ligne de crédit, d'un accord de prêt ou d'un autre document approuvé par le conseil de gérance suivant l'article 12.22.13; ou

12.22.6 nommer un conseil du conseil de gérance pour prendre des décisions qui sont matérielles pour la Société autre que à une réunion du conseil de gérance; ou

12.22.7 établir ou varier les règles de tout partage de bénéfice, bonus ou plan d'entreprise ou tout plan d'avantages pour la Société, ou

12.22.8 encourir toute dépense ou dette ou autoriser, approuver ou permettre toute dépense ou dette en relation avec l'acquisition de toute entreprise ou avoirs quelconques de la Société pour un montant total de plus de € 100.000,- dans un exercice quelconque; ou

12.22.9 entrer dans un contrat ou un arrangement à long terme pour une valeur de € 25.000,- ou plus; ou

12.22.10 changer ou permettre de changer des termes de tout accord de gestion signé par la Société; ou

12.22.11 vendre ou disposer autrement de tout bien héréditaire ou détenu librement par la Société ou tout intérêt y afférent; ou

12.22.12 vendre tout part dans le capital de toute succursale détenue à cent pourcents par la Société; ou

12.22.13 emprunter toute somme ou encourir une dette dans la nature d'un emprunt; ou

12.22.14 donner ou consentir à l'approbation de toute question que la Société est amenée à approuver en sa capacité d'actionnaire, membre ou associé dans une de ses succursales détenues à cent pour cent; ou

12.22.15 approuver les termes d'une proposition d'investissement, d'une évaluation pour une transaction intérimaire, une transaction finale ou un plan d'entreprise en relation avec la Société et/ou une de ses succursales détenues à cent pour cent; ou

12.22.16 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 12.22.1 à 12.22.15 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

12.23 Le conseil de gérance de la Société pourra, en relation avec toutes les questions reprises dans l'article 12.22 (une «question de pertinence») demander une recommandation de son associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) si la Société devrait ou ne devrait pas (le cas échéant) entreprendre telle action, lorsque

12.23.1 cette recommandation a été demandée par le conseil de gérance de la Société, et

12.23.2 cette recommandation a été donnée par écrit au conseil de gérance de la Société par l'associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité)

alors la réalisation ou non réalisation de cette action, sans préjudice des termes de l'article 12.22, sera approuvée par la simple majorité des gérants si la réalisation ou la non réalisation de cette action (le cas échéant) a été approuvée par l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité). Le conseil de gérance de la Société pourra considérer la recommandation de l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) donnée suite à cet article mais pour éviter tout doute, une telle recommandation n'aura pas d'impact sur la discrétion du conseil de gérance de la Société.

12.24 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux et signées par deux gérants.

12.25 Aucune action de cet article 12 ne pourra être effectuée au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

12.26 Une décision écrite signée par tous les gérants est bonne et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou plusieurs documents avec le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité personnelle des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1 Les assemblées générales des associés de la Société ont lieu sur demande de deux membres du conseil de gérance et, sujet aux présents Statuts, aux heures et endroits tels que requis par la Loi.

14.2 Une notification pour une assemblée générale des associés de la Société devra parvenir à chacun des associés pas plus tard que huit (8) jours avant cette réunion. Toutes les convocations aux assemblées des associés de la Société doivent comporter l'agenda de cette réunion. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et qu'ils estiment avoir été dûment informé de l'agenda de cette réunion, l'assemblée générale des associés de la Société peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.3 Sauf comme prévu par les présents statuts, toutes les questions afférentes à l'assemblée générale des associés de la Société sont régies par la Loi.

14.4 Le quorum requis à toute assemblée générale des associés de la Société est comme suit:

14.4.1 en cas d'un associé unique, un (1); et

14.4.2 en cas de pluralité d'associés, deux (2) de ces associés présents en personne ou représentés.

14.5 Tout associé de la Société pourra assister à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex une autre personne comme son représentant n'ayant pas besoin d'être un associé.

14.6 Chaque part de la Société donne droit à un (1) vote à son propriétaire lors des assemblées générales des associés de la Société.

14.7 Sauf si autrement requis par la Loi ou les termes de l'article 14.8, les résolutions à une assemblée générale des associés de la Société en quorum dûment convoquée seront prises à la simple majorité des associés présents ou représentés et participant au vote.

14.8 La Société ne pourra pas sans accord de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, l'accord unanime de tous les associés:

14.8.1 modifier, augmenter, allouer, annuler, réduire, racheter, réorganisé, consolidé, diviser ou convertir le capital autorisé ou émis de la Société ou changer un quelconque droit attaché à toute action, ou

14.8.2 approuver toute variation ou modification des termes de ces statuts ou d'autres documents de constitution; ou

14.8.3 acquérir, acheter ou souscrire des actions, obligations, hypothèques ou titres (ou tout intérêt y afférent) dans une société, un trust ou tout organe; ou

14.8.4 tenir une réunion des associés ou envisager une transaction lors d'une telle assemblée s'il n'y a pas de quorum suivant les termes de ces statuts; ou

14.8.5 modifier ou restreindre les pouvoirs du conseil de gérance pour emprunter, donner des garanties ou créer des charges; ou

14.8.6 vendre des entreprises de la Société ou toute partie substantielle de celle-ci; ou

14.8.7 changer ou permettre le changement de la nature générale ou de la diversité de transactions; ou

14.8.8 prendre des mesures pour liquider la Société que ce soit pour des besoins de fusions ou de reconstruction ou autrement sauf en cas de procédure de liquidation judiciaire sur avis d'un liquidateur lorsque la liquidation est nécessaire pour des raisons d'insolvabilité de la Société; ou

14.8.9 utiliser le nom de UBERIOR EUROPE LIMITED ou BANK OF SCOTLAND; ou

14.8.10 faire quoi que ce soit dont la Loi exige l'approbation par tous les associés de la Société; ou

14.8.11 approuver l'adoption de toute variation aux termes des documents de constitution de toutes succursale détenue à cent pourcents par la Société;

14.8.12 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pour cent de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 14.8.1 à 14.8. 11 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

14.9 Une décision écrite signée par tous les associés de la Société est bonne et valable comme si cette décision avait été adoptée lors d'une réunion des associés de la Société dûment convoquée et tenue. Une telle décision écrite peut être documenté dans un seul document ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par tous les associés.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Bénéfice.

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

17.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Dans la mesure du faisable, sauf si autorisé pour le contraire par le(s) associé(s), un montant équivalent à tout dividende ou distribution reçu par une quelconque des succursales de la Société et 90% de tous les profits nets excluant un tel dividende ou une telle distribution, sera distribué à l'associé (aux associés) au plus tard 18 mois suivant la fin de l'exercice dans lequel un tel montant a été encouru, généré ou reçu.

17.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Liquidations. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Suite à la modification de l'année social, la présente année sociale a commencé le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 mars 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008. LAC/2008/1790. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023699/5770/573.

(080022518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Kador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 103.644.

La société SOFICOLE EXPLOITATIE MAATSCHAPPIJ N.V., société avec siège social De Boelelaan, 7, NL-1083 HJ Amsterdam, enregistrée sous le numéro 33193562, nommée administrateur en date du 1^{er} octobre 2004, a désigné Monsieur Vianney Dumas, né le 16 juin 1959 à Cambrai (France), administrateur de sociétés, demeurant professionnellement au 40, avenue de Flandre, F-59964 Croix, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat soit jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2010.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

KADOR S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008023673/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01485. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Savannah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 90.417.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire le 14 juin 2007 tenue extraordinairement le 19 juillet 2007

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes TOWERBEND LIMITED avec effet immédiat et nomme en son remplacement GORDALE MARKETING LIMITED Strovoulou 77, Strovolos Center, Office 204, 2018 Strovolos, Nicosia.

Le 19 décembre 2007.

Pour SAVANNAH S.A.

Signature

Référence de publication: 2008023676/744/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2008, réf. LSO-CM09513. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Caterpillar International Finance Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 131.096.

Il se dégage d'une assemblée générale extraordinaire signée en date du 23 novembre 2007 par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, enregistré à Luxembourg AC, le 29 novembre 2007, LAC/2007/38131 au droit de douze euros (12,- EUR), que l'associée unique a décidé décide de prolonger la première année sociale de la Société pour qu'elle finisse le 30 novembre 2008.

Luxembourg, le 10 janvier 2008.

Pour extrait conforme

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023679/5770/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08568. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Nuka S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.876.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023704/5770/12.

(080022498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Activ Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 133.999.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des associés tenue de façon extraordinaire en date du 4 janvier 2008, que:

- Le siège social de la société est transféré de L-4018 Esch-sur-Alzette, 31, rue d'Audun au L-4140 Esch-sur-Alzette, 10, rue Victor Hugo.

Luxembourg, le 21 janvier 2008.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008023654/1321/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01724. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

HG Financing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6162 Bourglinster, 36, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 118.502.

Auszug aus der ausserordentlichen Generalversammlung abgehalten in Bourglinster am 20. Juni 2007

Die Aktionäre der HG FINANCING S.A. nehmen den Rücktritt von Herrn Marc Treichel, zum 30. Juni 2007, als Bevollmächtigter des Verwaltungsrates an.

Somit setzt sich der aktuelle Verwaltungsrat wie folgt zusammen:

- Verwaltungsratsmitglied & Präsident des Verwaltungsrates sowie Geschäftsführer: Herr Thomas Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6421 Echternach, 8, rue Ste. Claire.

- Verwaltungsratsmitglied und Geschäftsführer:

Herr Michael Burg, Maurer, wohnhaft in D-54675 Nussbaum, Rohrbacherstr. 19.

- Verwaltungsratsmitglied:

Herr Dieter Kolb, Bankkaufmann, wohnhaft in L-6160 Bourglinster, 8, an der Schlaed.

- Verwaltungsratsmitglied:

Herr Gerhard Hoor, Schreiner, wohnhaft in L-6142 Junglinster, 12, rue Rham.

Luxemburg, den 17. Januar 2008.
Pour avis sincere et conforme
Pour HG FINANCING S.A.
FIDUCIAIRE TREIS SARL
Unterschrift

Référence de publication: 2008023681/601/26.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2008, réf. LSO-CM08446. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Nuka S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 132.876.

In the year two thousand and eight, on the ninth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDINGS S. à r.l., having its registered office in L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S. Luxembourg B 114.485, with a subscribed shares capital of EUR 12,500.-, here represented by LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A. itself represented by Mr Fabrice Geimer, residing professionally in Luxembourg and Mr François Cottong, residing professionally in Luxembourg, acting jointly in their respective capacities as attorneys-in-fact A and B.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole partner of the private limited liability company incorporated and existing under the laws of Luxembourg under the name of NUKA S. à r.l., having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg-Eich of October 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no. 2836 of December 7th, 2007. The by-laws have not yet been amended.

II. The Company's share capital is currently fixed at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by one hundred (100) shares of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each.

III. The appearing party, acting in their above mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting if the following: 1) Decision to completely modify the articles of association of the Company.

After this had been set forth, the Company, now requests the undersigned notary to record the following resolutions.

First resolution

The Sole Partner resolved to completely modify the articles of association of the Company so as to read as follows:

« **Art. 1. The company.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Objects.

2.1. The object of the Company is to directly or indirectly invest in real estate assets located in Germany and/or Poland and and/or any other jurisdiction as may be approved by a decision of the single partner or by decision of the partners in meeting in accordance with article 14 (the «Business»). The Company may in particular acquire by subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever.

2.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant securities in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

2.3. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

2.4. The Company may carry out any commercial and/or financial transactions with respect to direct or indirect investments in movable and immovable property including but not limited to acquiring, owning, hiring, letting, leasing, renting, dividing, draining, reclaiming, developing, improving, cultivating, building on, selling or otherwise alienating, mortgaging, pledging or otherwise encumbering movable or immovable property.

2.5. The above description is to be understood in the broadest senses and the above enumeration is not limiting.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name NUKA S.à r.l.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple resolution of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital.

6.1 The capital is of twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) divided into one hundred (100) share quotas of one hundred and twenty-five euro (125.- EUR) each.

6.2 The shares of the Company shall be kept in registered form.

Art. 7. Alteration of capital. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Entitlement. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Owners of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Dissolution. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners.

Art. 12. Board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or more managers who need not to be shareholders. The managers shall not be more than five (5) in number and each manager shall be appointed by the unanimous resolution of the single partner, or by decision of the partners meeting in accordance with article 14. The majority of managers shall be resident in Luxembourg. Any appointment of a manager in breach of this article 12.1 shall be void.

12.2 If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers («conseil de gérance»).

12.3 The managers may be removed at any time, with or without cause, by a decision of the single partner or by a resolution of the partners holding a majority of votes at a partners meeting in accordance with article 14.

12.4 In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

12.5 All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

12.6 The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any of the members of the board of managers.

12.7 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his or its powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

12.8 The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

12.9 The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting. The chairman will not have a second or casting vote.

12.10 The board of managers may elect a secretary from among its members.

12.11 The meetings of the board of managers are convened by any manager.

The managers will be convened separately to each meeting of the board of managers. Except in cases of urgency which will be specified in the convening notice or with the prior consent of all those entitled to attend, at least eight (8) days' prior written notice of board meetings shall be given. The meeting will be duly held without prior notice if all the managers are present or duly represented.

12.12 The meetings of the board of managers shall be held at the place, the day and the hour specified in the convening notice, provided that all meetings shall be held in Luxembourg. Any meeting held outside Luxembourg shall be void.

12.13 Meetings of the board of managers shall be held at least every quarter.

12.14 Notice of any meeting of the board of managers may be waived by the consent in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail of each manager addressed to all other members of the board of managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

12.15 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or telegram or telex or by e-mail another manager as his proxy, provided that a manager who is resident in Luxembourg may not appoint a person who is not resident in Luxembourg as his proxy.

12.16 A manager, other than a manager who is resident outside of Luxembourg may be appointed as a proxy to represent one or more of his colleagues, under the condition however that the majority of managers present at the meeting are resident in Luxembourg.

12.17 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by video conference or by other similar means of communication allowing the identification of such manager and allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. No manager may participate in this way if that manager is physically present in the United Kingdom, and any meeting where one or more managers is physically present in the United Kingdom shall not be quorate and any decision taken at any such meeting shall be void. A meeting held by these means of communication shall be deemed to be held at the registered office in Luxembourg.

12.18 Where there is more than one manager, the quorum for any meeting of the board of managers shall be a majority of managers, provided always that where the board of managers is to consider any of the matters set out in article 12.21, the relevant quorum shall be all managers. The board of managers can validly debate and take decisions in meeting only if the requisite quorum is present.

12.19 Save in respect of any of the matters set out in article 12.22, all decisions at a meeting of the board of managers shall be taken by the majority of those managers present or represented by a proxy appointed under article 12.14.

12.20 A manager having a personal interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board of managers shall be obliged to inform the board of managers thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceeding of the board of managers. At the next meeting of partners of the Company, before votes are taken in any other matter, the partners shall be informed in accordance with the Law of those cases in which a manager had a personal interest contrary to that of the Company. The conflict of interest rule set forth in this article 12.20 does not apply if the decisions of the board of managers are related to transactions concluded in the ordinary course of business on market terms.

12.21 Notwithstanding the provisions of article 12.19, no contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers of the Company have a personal interest in, or are a manager, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity. Any manager who is a manager or officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall (except with the prior written consent of the sole partner or, where there is more than one partner, the decision of the partners meeting in accordance with article 14), merely by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.22 Subject to article 12.21, the Company shall not, without the prior unanimous approval of all the managers:

12.22.1 make any political gift or charitable donation; or

12.22.2 give any guarantee, indemnity or security in respect of the obligations of any other person (other than any of its wholly owned subsidiaries) or permit any such guarantee or indemnity or security to subsist or vary any such guarantee or indemnity or security or provide any credit (other than normal trade credit on commercially reasonable terms in the ordinary course of the Business or to any of its subsidiaries); or

12.22.3 pay any remuneration or expenses to any person other than as proper remuneration for work done or services provided or as proper reimbursement for expenses incurred in connection with the Business; or

12.22.4 make any loan or advance (other than to any of its wholly owned subsidiaries); or

12.22.5 create any mortgage or charge over any part of its undertaking, property or assets, save as pursuant to the terms of any facility arrangement, loan agreement or other documentation which has been approved by the board of managers pursuant to article 12.22.13; or

12.22.6 appoint any committee of the board of managers to take any decisions which are material to the Company otherwise than at a meeting of the board of managers; or

12.22.7 establish or vary the rules of any profit sharing, bonus or incentive scheme or any benefits scheme for the Company; or

12.22.8 incur any expenditure or liability or authorise, approve or permit any expenditure or liability to be incurred in respect of the acquisition of any business or capital asset whatsoever of the Company of an aggregate amount in excess of € 100,000.- in any financial year; or

12.22.9 enter into any contract or arrangement of a long term nature of a value of € 25,000.- or more; or

12.22.10 change or permit a change to the terms of any management agreement entered into by the Company; or

12.22.11 sell or otherwise dispose of any heritable or freehold or leasehold property or any interest therein; or

12.22.12 dispose of any share in the capital of any wholly owned subsidiary of the Company; or

12.22.13 borrow any money or incur any indebtedness in the nature of borrowing; or

12.22.14 give any consent or approve any matter which the Company is to provide its consent or approval in its capacity as a shareholder, member or partner of any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.15 approve the terms of any investment proposal, interim transaction appraisal, final transaction appraisal or business plan relative to the Company and/or any of its wholly owned subsidiaries; or

12.22.16 cause or permit any wholly owned subsidiary of the Company to do any of the things mentioned in articles 12.22.1 to

12.22.15 (inclusive), substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

12.23 The board of managers of the Company may, in relation to any matter enumerated in article 12.22 (a «Relevant Matter»), seek a recommendation from its sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, from all the partners) as to whether or not the Company should undertake or not undertake (as the case may be) the Relevant Matter. Where:

12.23.1 such recommendation has been so sought by the board of managers of the Company; and

12.23.2 that recommendation has been given in writing to the board of managers of the Company by the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, where such recommendation has been given by all the partners unanimously);

then the doing or not doing of the Relevant Matter may, notwithstanding the terms of article 12.22, be approved by a simple majority board managers provided that the doing or not doing of the relevant matter (as the case may be) has been approved by the sole partner of the Company (or, where there is more than one partner of the Company, by all the partners unanimously). The board of managers of the Company may consider the recommendations of the sole partner (or, where there is more than one partner of the Company, of all the partners) given pursuant to this article, but, for the avoidance of doubt, any such recommendation shall not fetter the discretion of the board of managers of the Company.

12.24 The decisions of the board of managers will be recorded in minutes and signed by any two managers.

12.25 No actions in this article 12 may be completed in the United Kingdom, nor may minutes of meetings of the board of managers be prepared in the United Kingdom.

12.26 A written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the board of managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the board of managers.

Art. 13. Personal liability of managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. General meetings.

14.1 General meetings of the partners of the Company shall meet upon call of any two members of the board of managers and, subject to these articles, at such other times and places as may be required by the Law.

14.2 Not less than eight (8) days' prior notice of a general meeting of the partners of the Company shall be given to each partner. All notices calling meetings of the partners of the Company must contain the agenda for such meetings. If all the partners of the Company are present or represented at the general meeting of the partners of the Company and if they state that they have been duly informed of the agenda of such meeting, general meeting of the partners of the Company may be held without prior notice.

14.3 Save as prescribed by these articles, all matters relating to general meetings of the partners of the Company shall be governed by the Law.

14.4 The quorum required at any general meeting of the partners of the Company shall be:

14.4.1 in the case of a sole partner, one (1); and

14.4.2 where there is more than one partner of the Company, any two (2) partners present in person or by proxy.

14.5 Any partner of the Company may attend a general meeting of partners of the Company by appointing in writing or by telefax, cable, telegram, e-mail or telex as his proxy another person who need not be a partner.

14.6 At a general meeting of the partners of the Company, each share in the Company entitles its holder to one (1) vote.

14.7 Except as otherwise required by the Law or the terms of article 14.8, resolutions at a quorate general meeting of the partners of the Company duly convened will be passed by a simple majority of the partners present or represented and voting.

14.8 The Company shall not without the approval of the sole partner, or, where there is more than one partner of the Company, without the unanimous approval of all the partners:

14.8.1 alter, increase, allot, cancel, reduce, redeem, reorganise, consolidate, sub-divide or convert the authorised or issued share capital of the Company or vary any of the rights attaching to any shares; or

14.8.2 approve any variation or amendment to the terms of its articles of association or other constituent documents; or

14.8.3 acquire, purchase, or subscribe for any shares, debentures, mortgages or securities (or any interest therein) in any company, trust or any body; or

14.8.4 hold any meeting of the partners or purport to transact any business at any such meeting unless there shall be present a quorum in terms of these articles; or

14.8.5 alter any restriction on the powers of the board of managers to borrow, give guarantees or create charges; or

14.8.6 sell the undertaking of the Company or any substantial part thereof; or

14.8.7 change or permit a change in the general nature of or diversify the Business; or

14.8.8 take any steps to have the Company wound up whether for the purposes of amalgamation or reconstruction or otherwise unless a registered insolvency practitioner shall have advised that the Company requires to be wound up by reason of having become insolvent; or

14.8.9 use the name of UBERIOR EUROPE LIMITED or BANK OF SCOTLAND; or

14.8.10 do any thing which the Law requires be approved by all the partners of the Company; or

14.8.11 approve the adoption of or any variation to the terms of the constitutional documents of any wholly owned subsidiary of the Company.

14.8.12 cause or permit any wholly owned subsidiary or the Company to do any of the things mentioned in articles 14.8.1 to 14.8.11 (inclusive) substituting reference to the Company with a reference to that wholly owned subsidiary.

14.9 A written decision signed by all the partners of the Company is proper and valid as though the decision had been adopted at a meeting of the partners of the Company duly convened and held. Such written decision may be documented in a single document or in several documents having the same content signed by all the partners.

Art. 15. Accounting year. The Company's year starts on the 1st of April and ends on the 31st of March of the following year.

Art. 16. Accounts. Each year, with reference to 31st of March, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. Profits.

17.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

17.2 The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company. To the extent practicable, unless authorised to the contrary by the partner(s), an amount equal to any dividends or distributions received from any subsidiaries of the Company, and 90% of all net profits excluding such dividends or distributions, shall be distributed to the partner(s) no later than 18 months following the end of the accounting period in which they accrue, arise or are received.

17.3 The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is authorised to decide and to distribute interim dividends at any time, under the following conditions:

The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers will prepare interim statement of accounts which are the basis for the distribution of interim dividends;

These interim statement of accounts shows that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits as per the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve in accordance with the Law or these Articles.

Art. 18. Liquidations. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Application of the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.»

Transitory provision

Due to the change of the accounting year the current financial year starts on the 1st of January 2008 and ends on the 31st of March 2009.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present amendments of the by-laws are estimated at one thousand euro (€ 1,000.-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present Deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

BALMAIN EUROPEAN RETAIL HOLDING S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, R.C.S Luxembourg B 114.485 ayant un capital souscrit de EUR 12.500,-, ici représentée par LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A., elle-même représentée par Monsieur Fabrice Geimer, demeurant professionnellement à Luxembourg et Monsieur François Cottong, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en leurs qualités respectives de fondé de pouvoirs A et B.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de NUKA S. à r.l., ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, («la Société»), constituée suivant acte de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich le 12 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2836 en date du 7 décembre 2007. Les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

III. La partie comparante, agissant dans sa qualité mentionnée ci-dessus, demande au notaire soussigné d'acter:

Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de modifier entièrement les statuts de la Société.

Après avoir exposé l'ordre du jour, la Société maintenant demande au notaire soussigné d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier entièrement les statuts de la Société dont la rédaction est la suivante:

« **Art. 1^{er}. La société.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objets.

2.1. L'objet de la Société est d'investir directement ou indirectement dans des biens immobiliers sis en Allemagne et/ou en Pologne et/ou tout autre juridiction telle qu'approuvée par une décision de l'associé unique ou par une décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14 (les «Affaires»). La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière des actions, parts et autres valeurs mobilières, obligations, bons de caisse, certificats de dépôt et autres instruments de dettes et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

2.2. La Société pourra emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes et/ou de valeurs mobilières. La Société pourra apporter des garanties en faveur de tiers afin d'assurer ses obligations ou les

obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société. La Société pourra en outre mettre en gage, transférer, encombrer ou autrement créer une garantie sur certains de ses actifs.

2.3. La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, change, taux d'intérêt et autres risques.

2.4. La Société peut faire toutes opérations commerciales et/ou financières en relation directe ou indirecte avec des investissements de propriété mobiliers et immobiliers y compris mais non limité à l'acquisition, la possession, le louage, la location, le leasing, le bail, la division, le drainage, la réclamation, le développement, l'amélioration, la culture, la construction, la vente ou toute autre aliénation, hypothèque, gage ou toute autre obstruction de propriété mobilière ou immobilière.

2.5. L'énumération qui précède est purement énonciative et non limitative.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination NUKA S.à r.l.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège sociale peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple résolution des associés.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital.

6.1 Le capital social est de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

6.2 Les actions de la société sont nominatives.

Art. 7. Modification du capital. Le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits liés aux parts sociales. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Propriétaires des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Transfert. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Dissolution. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Conseil de gérance.

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas obligatoirement être associés.

La Société ne peut pas compter plus de cinq (5) gérants et chaque gérant sera nommé par une résolution unanime de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée des associés en accord avec l'article 14. La majorité des gérants devra résider au Luxembourg. Toute nomination d'un gérant en violation du présent article 12.1 sera nulle.

12.2 Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance.

12.3 Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou par une résolution des associés à la majorité des votes lors d'une assemblée des associés en accord avec l'article 14.

12.4 Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

12.5 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

12.6 La Société est valablement engagée par la signature individuelle du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par la signature individuelle de l'un des membres du conseil de gérance.

12.7 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

12.8 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération quelconques (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de son mandat.

12.9 Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président est empêché, un remplaçant sera élu parmi les membres présents à la réunion. Le président ne dispose pas d'un second vote ou d'une voix déterminante.

12.10 Le conseil de gérance peut élire un secrétaire parmi ses membres.

12.11 Les réunions du conseil de gérance seront convoquées par tout gérant.

Les gérants seront conviés séparément pour chaque réunion du conseil de gérance. Sauf en cas d'urgence, qui sera à spécifier dans les convocations ou avec l'accord préalable de toutes les personnes autorisées à participer à l'assemblée, au moins huit (8) jours auparavant et par écrit. L'assemblée pourra valablement délibérer sans convocation lorsque tous les gérants seront présents ou dûment représentés.

12.12 Les réunions du conseil de gérance auront lieu à l'endroit, le jour et l'heure spécifiés dans les convocations sous condition que toutes les réunions soient tenues au Luxembourg. Les réunions tenues en-dehors du Luxembourg sont nulles.

12.13 Les réunions des gérants auront lieu tous les trimestres au moins.

12.14 Les convocations à une quelconque réunion des gérants peuvent être déclarées non nécessaires par l'accord écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique par chacun des gérants adressé aux autres membres du conseil de gérance. Une convocation séparée n'est pas nécessaire pour les réunions qui ont lieu à des endroits et des heures spécifiés dans une planification adoptée auparavant par une résolution du conseil de gérance.

12.15 Chaque gérant peut agir lors d'une réunion du conseil de gérance en désignant par écrit, par télécopie, télégramme, télex ou courrier électronique un autre gérant comme son représentant sous condition que le gérant qui est résident au Luxembourg ne peut pas désigner une personne qui ne réside pas au Luxembourg comme son représentant.

12.16 Un gérant, autre qu'un gérant qui réside hors du Luxembourg peut être désigné comme représentant d'un ou de plusieurs de ses collègues sous la condition néanmoins que la majorité des gérants présents à la réunion résident au Luxembourg.

12.17 Tout gérant peut participer à une réunion des gérants par conférence téléphonique ou par des moyens de communication similaires permettant l'identification de ce gérant et permettant aux personnes qui participent à la réunion de s'entendre et de se parler. La participation à une réunion est équivalente à une participation en personne à une telle réunion. Aucun gérant ne peut participer de cette manière s'il est physiquement situé au Royaume-Uni et toute réunion ou un ou plusieurs gérants sont physiquement présents au Royaume-Uni n'aura pas de quorum et toute décision prise à une telle réunion sera nulle. Une réunion qui a lieu par ces moyens de communication sera considérée comme avoir eu lieu au siège au Luxembourg.

12.18 En cas de pluralité de gérants, le quorum pour toute réunion du conseil de gérance sera une majorité des gérants sous condition toujours que le conseil de gérances débattent des sujets repris sous l'article 12.21 ou le quorum sera formé par tous les gérants. Le conseil de gérance peut débattre valablement et prendre des décisions dans des réunions uniquement si le quorum requis est présent.

12.19. Sauf pour les questions reprises dans l'article 12.22, toutes les décisions prises à une réunion du conseil de gérance sont à prendre à la majorité des gérants présents ou représentés par un mandataire désigné sous l'article 12.14.

12.20 Un gérant qui a un intérêt personnel contraire à celui de la Société dans une question soumise pour approbation au conseil de gérance est obligé d'en informer le conseil de gérance et de faire inscrire sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne pourra pas participer aux délibérations afférentes du conseil de gérance. A la prochaine assemblée des associés de la Société, avant un vote quelconque, les associés seront informés en accord avec la Loi sur de tels cas ou un gérant à un intérêt personnel contraire à celui de la Société. La règle sur le conflit d'intérêt repris dans le présent article 12.20 ne s'applique pas si les décisions du conseil de gérance concernent des transactions conclues dans la marche ordinaire des affaires sur base des conditions du marché.

12.21 Sans préjudice des dispositions de l'article 12.19 aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre société, entreprise ou entité ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que un ou plusieurs gérants de la Société ont un intérêt personnel ou sont gérants, associés, dirigeants ou employés de toute société, entreprise ou autre entité avec la Société signera des contrats ou effectuera d'autres transactions (sauf avec l'accord écrit préalable de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, la décision des associés en assemblée en accord avec l'article 14), uniquement en raison de cette affiliation avec une telle société, entreprise ou entité à être empêché de débattre et de voter ou d'agir dans toute question en relation avec un tel contrat ou une telle transaction.

12.22 Sujet à l'article 12.21, la Société ne pourra pas, sans l'accord préalable de tous les associés:

12.22.1 faire un don politique ou charitable; ou

12.22.2 donner toute garantie, indemnité ou sûreté en relation avec les obligations d'une autre personne (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pour cent) ou permettre la subsistance ou l'alternance d'une telle garantie, indemnité ou sûreté ou fournir tout crédit (autre qu'un crédit transactionnel normal sur base des termes commerciaux raisonnables dans le cadre normal des affaires ou à une de ses succursales); ou

12.22.3 payer toute rémunération ou dépenses à une personne autre que pour la bonne rémunération de travail effectué ou des services rendus ou le bon remboursement de dépenses encourues en relation avec les affaires; ou

12.22.4 faire un prêt ou une avance (autre qu'à une de ses succursales détenues à cent pour cent); ou

12.22.5 créer une hypothèque ou charge sur une partie quelconque de son entreprise, propriété ou avoirs sauf suivant les termes d'une ligne de crédit, d'un accord de prêt ou d'un autre document approuvé par le conseil de gérance suivant l'article 12.22.13; ou

12.22.6 nommer un conseil du conseil de gérance pour prendre des décisions qui sont matérielles pour la Société autre que à une réunion du conseil de gérance; ou

12.22.7 établir ou varier les règles de tout partage de bénéfice, bonus ou plan d'entreprise ou tout plan d'avantages pour la Société, ou

12.22.8 encourir toute dépense ou dette ou autoriser, approuver ou permettre toute dépense ou dette en relation avec l'acquisition de toute entreprise ou avoirs quelconques de la Société pour un montant total de plus de € 100.000,- dans un exercice quelconque; ou

12.22.9 entrer dans un contrat ou un arrangement à long terme pour une valeur de € 25.000,- ou plus; ou

12.22.10 changer ou permettre de changer des termes de tout accord de gestion signé par la Société; ou

12.22.11 vendre ou disposer autrement de tout bien héritable ou détenu librement par la Société ou tout intérêt y afférent; ou

12.22.12 vendre tout part dans le capital de toute succursale détenue à cent pourcents par la Société; ou

12.22.13 emprunter toute somme ou encourir une dette dans la nature d'un emprunt; ou

12.22.14 donner ou consentir à l'approbation de toute question que la Société est amenée à approuver en sa capacité d'actionnaire, membre ou associé dans une de ses succursales détenues à cent pour cent; ou

12.22.15 approuver les termes d'une proposition d'investissement, d'une évaluation pour une transaction intérimaire, une transaction finale ou un plan d'entreprise en relation avec la Société et/ou une de ses succursales détenues à cent pour cent; ou

12.22.16 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 12.22.1 à 12.22.15 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

12.23 Le conseil de gérance de la Société pourra, en relation avec toutes les questions reprises dans l'article 12.22 (une «question de pertinence») demander une recommandation de son associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) si la Société devrait ou ne devrait pas (le cas échéant) entreprendre telle action, lorsque

12.23.1 cette recommandation a été demandée par le conseil de gérance de la Société, et

12.23.2 cette recommandation a été donnée par écrit au conseil de gérance de la Société par l'associé unique (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité)

alors la réalisation ou non réalisation de cette action, sans préjudice des termes de l'article 12.22, sera approuvée par la simple majorité des gérants si la réalisation ou la non réalisation de cette action (le cas échéant) a été approuvée par l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, par tous les associés à l'unanimité). Le conseil de gérance de la Société pourra considérer la recommandation de l'associé unique de la Société (ou en cas de pluralité d'associés, de tous les associés) donnée suite à cet article mais pour éviter tout doute, une telle recommandation n'aura pas d'impact sur la discrétion du conseil de gérance de la Société.

12.24 Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans les procès-verbaux et signées par deux gérants.

12.25 Aucune action de cet article 12 ne pourra être effectuée au Royaume-Uni et les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance ne peuvent pas être préparés au Royaume-Uni.

12.26 Une décision écrite signée par tous les gérants est bonne et valable comme si elle avait été adoptée lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenu. Une telle décision peut être documentée dans un seul document ou plusieurs documents avec le même contenu et signés par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 13. Responsabilité personnelle des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. Assemblées générales.

14.1 Les assemblées générales des associés de la Société ont lieu sur demande de deux membres du conseil de gérance et, sujet aux présents Statuts, aux heures et endroits tels que requis par la Loi.

14.2 Une notification pour une assemblée générale des associés de la Société devra parvenir à chacun des associés pas plus tard que huit (8) jours avant cette réunion. Toutes les convocations aux assemblées des associés de la Société doivent comporter l'agenda de cette réunion. Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée générale de la Société et qu'ils estiment avoir été dûment informé de l'agenda de cette réunion, l'assemblée générale des associés de la Société peut avoir lieu sans convocation préalable.

14.3 Sauf comme prévu par les présents statuts, toutes les questions afférentes à l'assemblée générale des associés de la Société sont régies par la Loi.

14.4 Le quorum requis à toute assemblée générale des associés de la Société est comme suit:

14.4.1 en cas d'un associé unique, un (1); et

14.4.2 en cas de pluralité d'associés, deux (2) de ces associés présents en personne ou représentés.

14.5 Tout associé de la Société pourra assister à une assemblée générale des associés de la Société en désignant par écrit, par télécopie, câble, télégramme, courrier électronique ou télex une autre personne comme son représentant n'ayant pas besoin d'être un associé.

14.6 Chaque part de la Société donne droit à un (1) vote à son propriétaire lors des assemblées générales des associés de la Société.

14.7 Sauf si autrement requis par la Loi ou les termes de l'article 14.8, les résolutions à une assemblée générale des associés de la Société en quorum dûment convoquée seront prises à la simple majorité des associés présents ou représentés et participant au vote.

14.8 La Société ne pourra pas sans accord de l'associé unique ou en cas de pluralité des associés, l'accord unanime de tous les associés:

14.8.1 modifier, augmenter, allouer, annuler, réduire, racheter, réorganisé, consolidé, diviser ou convertir le capital autorisé ou émis de la Société ou changer un quelconque droit attaché à toute action, ou

14.8.2 approuver toute variation ou modification des termes de ces statuts ou d'autres documents de constitution; ou

14.8.3 acquérir, acheter ou souscrire des actions, obligations, hypothèques ou titres (ou tout intérêt y afférent) dans une société, un trust ou tout organe; ou

14.8.4 tenir une réunion des associés ou envisager une transaction lors d'une telle assemblée s'il n'y a pas de quorum suivant les termes de ces statuts; ou

14.8.5 modifier ou restreindre les pouvoirs du conseil de gérance pour emprunter, donner des garanties ou créer des charges; ou

14.8.6 vendre des entreprises de la Société ou toute partie substantielle de celle-ci; ou

14.8.7 changer ou permettre le changement de la nature générale ou de la diversité de transactions; ou

14.8.8 prendre des mesures pour liquider la Société que ce soit pour des besoins de fusions ou de reconstruction ou autrement sauf en cas de procédure de liquidation judiciaire sur avis d'un liquidateur lorsque la liquidation est nécessaire pour des raisons d'insolvabilité de la Société; ou

14.8.9 utiliser le nom de UBERIOR EUROPE LIMITED ou BANK OF SCOTLAND; ou

14.8.10 faire quoi que ce soit dont la Loi exige l'approbation par tous les associés de la Société; ou

14.8.11 approuver l'adoption de toute variation aux termes des documents de constitution de toutes succursale détenue à cent pourcents par la Société;

14.8.12 causer ou permettre une de ses succursales détenues à cent pourcents de faire une quelconque des actions mentionnées sous les articles 14.8.1 à 14.8. 11 (inclus) en substituant la référence à la Société avec la référence à cette succursale.

14.9 Une décision écrite signée par tous les associés de la Société est bonne et valable comme si cette décision avait été adoptée lors d'une réunion des associés de la Société dûment convoquée et tenue. Une telle décision écrite peut être documenté dans un seul document ou plusieurs documents ayant le même contenu et signés par tous les associés.

Art. 15. Exercice social. L'année sociale commence le premier avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

Art. 16. Comptes. Chaque année, au trente et un mars, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Bénéfice.

17.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

17.2 Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société. Dans la mesure du faisable, sauf si autorisé pour le contraire par le(s) associé(s), un montant équivalent à tout dividende ou distribution reçu par une quelconque des succursales de la Société et 90% de tous les profits nets excluant un tel dividende ou une telle distribution, sera distribué à l'associé (aux associés) au plus tard 18 mois suivant la fin de l'exercice dans lequel un tel montant a été encouru, généré ou reçu.

17.3 Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance est autorisé à décider et à distribuer des dividendes intérimaires, à tout moment, sous les conditions suivantes:

1. Le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance préparera une situation intérimaire des comptes de la société qui constituera la base pour la distribution des dividendes intérimaires;

2. Ces comptes intérimaires devront montrer des fonds disponibles suffisants afin de permettre une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas excéder les bénéfices réalisés à la clôture de l'exercice fiscal précédent, augmenté du bénéfice reporté et réserves distribuables et diminué des pertes reportées et montants alloués à la réserve légale, en conformité avec la Loi ou les présents statuts.

Art. 18. Liquidations. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.»

Disposition transitoire

Suite à la modification de l'année social, la présente année sociale a commencé le 1^{er} janvier 2008 et se terminera le 31 mars 2009.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: F. Geimer, F. Cottong, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2008. LAC/2008/1788. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023706/5770/577.

(080022495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

LSF Shining Nova 4 Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10B, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 135.340.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2008023708/5770/12.

(080022452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

Accendo Capital Managers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.972.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth day of the month of January.

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, a company incorporated and existing under the laws of Finland and having its registered office at Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki, Finland,

represented by Stéphanie Alexandrino, maître en droit, residing in Luxembourg,

pursuant to a proxy given under private seal (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, has requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a private limited liability company ACCENDO CAPITAL MANAGERS S.à r.l. («société à responsabilité limitée») which is hereby established as follows:

Art. 1. Denomination. A private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name ACCENDO CAPITAL MANAGERS S.à r.l. (the «Company») is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the applicable Luxembourg legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is to act as investment manager to ACCENDO CAPITAL S.A., SICAV- SIF, a Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé incorporated under the provisions of the law of 13th February 2007 relating to specialised investment funds.

The Company may further hold participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and administrate, develop and manage that portfolio of participations.

In a general fashion it may carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its object.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, directly connected to the foregoing in order to facilitate the accomplishment of its object.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) divided into one hundred and twenty five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent (75%) of the Company's share capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected. Their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by all managers attending by conference call. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

Vis-à-vis third parties the manager or the board of managers (if appointed) has the most extensive powers to act on behalf of the Company in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company. The Company will be bound by the signature of the manager or by the joint signature of any two managers (if

a board of managers is appointed) or by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the manager or the board of managers (if appointed).

Art. 8. Liability Managers. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Votes. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Decisions. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law or by the present articles, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of incorporation are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by Shareholders representing one hundred percent (100%) of the issued share capital.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager, or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Results, Dividends. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the one hundred twenty-five (125) shares with a par value of one hundred Euro (EUR 100.-) each.

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,800.- (one thousand eight hundred euro).

Extraordinary general meeting

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The following persons are named managers (with joint signature power of any two managers of the Company) of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:
 - Mr Henri Österlund, Chief Executive Officer, ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, born in Espoo, Finland on 16th February 1971, with professional address at Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki, Finland;
 - Mr Klaus Tuori, Chief Investment Officer, ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, born in Espoo, Finland on 24th March 1971, with professional address at Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki Finland; and
 - Mr Yves Deschenaux, company director, born in Luxembourg on 4th February 1958, with professional address at 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this deed. After reading these minutes to the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuvième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

A comparu:

ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, une société créée et existante sous les lois finlandaises et ayant son siège social à Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki, Finlande,

représentée par Stéphanie Alexandrino, maître en droit, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé (cette procuration étant enregistrée avec le présent acte).

Lequel comparant agissant ès-qualités a demandé au notaire soussigné d'établir les statuts d'une société à responsabilité limitée ACCENDO CAPITAL MANAGERS S.à r.l. qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par la partie comparante une société à responsabilité limitée, sous la dénomination de ACCENDO CAPITAL MANAGERS S.à r.l. (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales luxembourgeoises afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'agir en tant que gestionnaire d'ACCENDO CAPITAL S.A., SICAV-SIF, une Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé constitué conformément aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés.

La Société pourra par ailleurs détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

D'une manière générale, la Société pourra effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de son objet.

Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents statuts.

Art. 6. Transfert de Parts Sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par des associés représentant au moins soixante-quinze pour-cent (75%) du capital social de la Société.

Art. 7. Gestion, Administration. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles, mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre et de communiquer mutuellement. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi ou un extrait sera émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Le gérant ou le conseil de gérance a, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société dans toutes circonstances et pour faire autoriser et approuver tous actes et opérations relatifs à la Société. La Société sera engagée par la signature du gérant ou par la signature conjointe de deux gérants (dans le cas d'un conseil de gérance) ou par la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant ou le conseil de gérance.

Art. 8. Responsabilité des Gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Droit de Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions des Associés. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées, y compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, vidéo conférence, ou tous autres moyens de communication permettant à tous les associés prenant part à l'assemblée de s'entendre et de communiquer mutuellement. La participation à une assemblée par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle assemblée. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où cela est permis par la loi, le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date d'une telle

assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société, au moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à compter de l'approbation par la majorité, ainsi qu'il est prévu par la loi en matière de décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que cela ne soit prévu autrement par la loi ou les présents statuts, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, les décisions concernant des modifications des statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société seront prises par les associés représentant cent pourcent (100%) du capital social émis.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes Sociaux. Chaque année, le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 13. Résultats, dividendes. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé unique. Lorsque et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit et intégralement libéré cent vingt cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ EUR 1.800,- (mille huit cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

De manière subséquente, l'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérants (avec pouvoir de signature conjointe de deux gérants de la Société) de la Société pour une durée indéterminée, soumis aux statuts de la Société:
 - M. Henri Österlund, Chief Executive Officer, ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, né à Espoo, Finlande, le 16 février 1971, ayant son adresse professionnelle à Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki, Finlande;
 - M. Klaus Tuori, Chief Investment Officer, ACCENDO CAPITAL PARTNERS OY, né à Espoo, Finlande, le 24 mars 1971, ayant son adresse professionnelle à Itälahdenkatu 15-17, FI-00210, Helsinki, Finlande; et
 - M. Yves Deschenaux, gérant de société, né à Luxembourg le 4 février 1958, ayant son adresse professionnelle à 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commencera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2008.

Le document ayant été lu au comparant qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ledit comparant a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes

Après lecture faite à la personne comparante, elle a signé ensemble avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Alexandrino, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2008, Relation: LAC/2008/4380. — Reçu 62,50 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 février 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023743/242/303.

(080022706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis UK CCVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.096.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023118/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01267. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis UK CCVIII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.097.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023119/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01266. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Spectrum Marine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.797.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme

administrateur
de la société
SPECTRUM MARINE A.G.
Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg
Section B Numéro 53.797
à effet du 21 décembre 2007
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 janvier 2008.
CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. / SELINE FINANCE LTD
- / Signature

Référence de publication: 2008023669/816/20.
Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01668. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis UK CCIX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.098.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 décembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023120/1127/17.
Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01265. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis European Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 70.892.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023123/1127/17.
Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01392. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Spectrum Marine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 53.797.

Le (la) soussigné(e) atteste par la présente sa démission comme
Commissaire aux Comptes

de la société

SPECTRUM MARINE A.G.

Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg

Section B Numéro 53.797

à effet du 21 décembre 2007

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. / ALFA ACCOUNTING SERVICES SàRL

- / Signature

Référence de publication: 2008023670/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01667. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 70.891.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023124/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01385. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis European Finance II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.445.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023125/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01380. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Spectrum Marine A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 53.797.

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extra-ordinaire du 20 décembre 2007 à 14.30 h

A été nommé administrateur et administrateur-délégué Monsieur Johan G. Gerards, né le 3 décembre 1970 à La Haye, Pays-Bas, et demeurant Sevenaerstraat 63, NL-3077 CM Rotterdam, Pays-Bas,

à effet du 21 décembre 2007

en remplaçant Monsieur Jan H. van Leuvenheim.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 janvier 2008.

CRT REGISTER INTERNATIONAL S.A. / SPECTRUM MARINE AG

- / J. G. Gerards

- / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008023671/816/20.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01674. - Reçu 14 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis European Finance IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.916.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023126/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01372. - Reçu 32 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis European Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 78.783.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023127/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01308. - Reçu 30 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080022174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Fairmont S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 123.721.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 janvier 2008.

E. Schlessler

Notaire

Référence de publication: 2008023141/724/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2008, réf. LSO-CN01549. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080021550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2008.

**Advans S.A., SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque,
(anc. La Fayette Investissement S.A., SICAR).**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.428.

—
RECTIFICATIF

In the year two thousand and eight, on the tenth of January.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

There appeared:

Mr Claude Falgon, director, with professional address in Paris, here represented by Claire De Boeck, lawyer, by virtue of a proxy given in Paris on December 3rd, 2007, which proxy will stay annexed to the present deed after having been signed ne varietur by all the parties present.

The appearing person declares that he was presiding the Extraordinary General Meeting signed on September 3rd, 2007, before the undersigned notary. Which deed was registered at the «Enregistrement de Luxembourg, A.C.» on September 11th, 2007, with the following relations: LAC/2007/26002 and was published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations under the number 2661 dated November 20th, 2007.

During this meeting a clerical error has been made at the second resolution. Indeed, only the first paragraph of Article 1 of the Articles of Incorporation has been amended. Consequently the second paragraph of Article 1 shall be cancelled so that Article 1 of the Articles of Incorporation will be from now on read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société anonyme (S.A.) with variable capital qualifying as a société d'investissement en capital à risque (SICAR) under the name of ADVANS S.A., SICAR (the «Company»).

The Company shall be governed by the law of 15 June 2004 relating to the société d'investissement en capital à risque.»

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary by her surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française:

L'an deux mille huit, le dix janvier.

Par-devant Nous Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Claude Falgon, administrateur, avec adresse professionnelle à Paris, ici représenté par M^e Claire De Boeck, avocat, en vertu d'une procuration donnée à Paris le 3 décembre 2007, qui restera annexée au présent acte après avoir été paraphée ne varietur par toutes les parties présentes.

Lequel comparant déclare avoir présidé l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue par-devant le notaire soussignée en date du 3 septembre 2007. Lequel acte a été enregistré à l'Enregistrement de Luxembourg en date du 11 septembre 2007 avec les relations suivantes: LAC/2007/26002 et a été publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 2661 du 20 novembre 2007.

Lors de ladite assemblée une erreur matérielle s'est glissée dans la deuxième résolution. En effet, la résolution modifie uniquement le premier paragraphe de l'article 1^{er} des statuts. Par conséquent le deuxième paragraphe des statuts doit être supprimé de sorte que l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires par la suite des actions de la Société ci-après créées, une société en la forme d'une société anonyme (S.A.) à capital variable qualifiée de société d'investissement en capital à risque (SICAR) sous la dénomination de ADVANS S.A., SICAR (la «Société»).

La Société sera soumise à la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque.»

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. De Boeck, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2008, LAC/2008/2061. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 février 2008.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2008023722/5770/62.

(080022630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis European Holdings IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 83.847.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023128/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01365. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis European Holdings VI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 85.899.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023129/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01363. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Thomorg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 7, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 135.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 janvier 2008.

Pour la société

P. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008023151/206/13.

(080021649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

**Grosvenor Holdings S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,
(anc. Grosvenor Holdings S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 28.857.

L'an deux mille sept, le vingt décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire, résidant à Sanem (Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GROSVENOR HOLDINGS S.A., ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 28.857, constituée suivant acte notarié en date du 12 septembre 1988, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 320 du 5 décembre 1988 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 22 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 324 du 12 avril 2005.

Monsieur Christophe Blondeau, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Frédérique Mignon, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Madame Patricia Rubeo-Lisa, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- Modification de l'article 5 des statuts par une réduction du nombre des actions représentant le capital social de 1.278 actions B rachetables à 968 actions B rachetables sans valeur nominale.

- Insertion dans l'article 3 des statuts qu'en cas de démembrement de propriété le droit de vote est réservé à l'utilisateur.

- Modification de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF».)»

- Modification de la dénomination sociale de la société en GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF et modification afférente de l'article 1^{er} des statuts.

- Modification de l'article 12 des statuts.

- Mise à jour des statuts en conformité avec les nouvelles dispositions de la Loi du 25 août 2006.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'annuler les trois cent dix (310) actions rachetées par la Société et décide de réduire le nombre des actions de la Société représentatives de l'intégralité du capital social de mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) actions B rachetables à neuf cent soixante-huit (968) actions B rachetables sans désignation de valeur nominale.

L'assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution précédente, le premier alinéa de l'article 3 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par treize (13) actions ordinaires A et neuf cent soixante-huit (968) actions B rachetables sans désignation de valeur nominale.»

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide d'insérer deux alinéas supplémentaires après le deuxième alinéa de l'article 3 des statuts conçus comme suit:

«La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propiété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2.** La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir une participation dans une société à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier la dénomination sociale de la société en GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 1^{er}.** (premier alinéa). Il existe une société anonyme de gestion de patrimoine familial sous la dénomination de GROSVENOR HOLDINGS S.A.-SPF.»

Sixième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier l'article 12 des statuts comme suit:

« **Art. 12.** La loi du 10 août 1915 et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Septième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de mettre à jour les statuts de la société afin de les mettre en conformité avec les dispositions de la loi du 25 août 2006.

En conséquence, le premier alinéa de l'article 5 et le dernier alinéa de l'article 6 des statuts sont modifiés comme suit:

« **Art. 5 (premier alinéa).** La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

« **Art. 6 (dernier alinéa).** La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique ou soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.»

L'avant dernier alinéa est à supprimer dans l'article 6 des statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: C. Blondeau, F. Mignon, P. Rubeo-Lisa, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 31 décembre 2007, Relation: EAC/2007/16751. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 8 février 2008.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2008023776/239/115.

(080022853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis European Holdings VII S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 89.987.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023130/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01361. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis European Finance IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 97.192.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023131/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01359. - Reçu 32 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Katla Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 119.209.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 31 janvier 2008.

Pour la société

M^e M. Decker

Notaire

Référence de publication: 2008023152/241/13.

(080021850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Eikon Invest VII Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 93.371.

In the year two thousand and seven, on the twenty-eight day of December.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EIKON INVEST VII HOLDING S.A., a société anonyme having its registered office in L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 93.371), incorporated by deed or Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on March 31, 2003, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, number 573 of May 26, 2003.

The meeting is presided over by Mrs Isabelle Donadio, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mr. Michel Lomzik, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mr. Antonio Mazzotta, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record that:

I. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list which, signed by the board of the meeting, the shareholders, the proxies of the represented shareholders and the under-signed notary will remain annexed and be registered with the present deed.

The proxy forms of the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the appearing persons will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from the attendance list mentioned hereabove, that all the forty-four thousand (44,000) shares are duly present or represented at the present meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this meeting, so that no convening notices were necessary.

III. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

IV. The agenda of the present meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision upon the dissolution of the company;
- 2.- Decision upon the liquidation modus;
- 3.- Appointment of a liquidator;
- 4.- Miscellaneous.

The meeting having considered the agenda, the meeting took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides a dissolution in anticipation of the company.

Second resolution

The meeting decides to put the company into liquidation as of this date.

Third resolution

The meeting appoints as liquidator

FIN-CONTROLE S.A., having its registered office in L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

He may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorization of the shareholders in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

He may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of his powers he determines and for the period he will fix.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-huit décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme EIKON INVEST VII HOLDING S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey (R.C.S. Luxembourg B 93.371), constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 31 mars 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations, numéro 573 du 26 mai 2003.

L'assemblée est présidée par Monsieur Madame Isabelle Donadio, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Michel Lomzik, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Antonio Mazzotta, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le bureau de l'assemblée, les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés et le notaire soussigné. Ladite liste de présence restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants, resteront également annexées au présent acte.

II. Toutes les quarante-quatre mille (44.000) actions étant représentées à la présente assemblée, il a put être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. La présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

IV. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de prononcer la dissolution de la société;
2. Décision de procéder à la mise en liquidation de la société;
3. Nomination d'un liquidateur;
4. Divers.

L'assemblée ayant entendu l'ordre du jour, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer liquidateur:

FIN-CONTROLE S.A., ayant son siège social à L-1946 Luxembourg, 26, rue Louvigny.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Donadio, M. Lomzik, A. Mazzotta, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 4 janvier 2008. Relation: LAC/2008/685. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2008.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2008023819/242/115.

(080022846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2008.

ProLogis European Holdings IX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 96.997.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023132/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01356. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

ProLogis France XI S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 18, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 71.106.

Le bilan et/ou l'affectation des résultats au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 novembre 2007.

ProLogis DIRECTORSHIP Sàrl

Gérant

P. Cassells

Gérant

Référence de publication: 2008023133/1127/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2008, réf. LSO-CM01353. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080022160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

WhiteStones S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 124.585.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden
Notaire

Référence de publication: 2008023154/7241/11.

(080022061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.970.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008023248/231/14.

(080022007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Fifof 2 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 124.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 7 février 2008.

Pour copie conforme

Pour la société

J. Seckler

Notaire

Référence de publication: 2008023250/231/14.

(080021982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Eurasia Credit Card Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 127.206.

Statuts coordonnés en date du 14 août 2007 - acte n° 574 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2008023256/208/12.

(080021672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.

Rapier S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 96.940.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Baden

Notaire

Référence de publication: 2008023260/7241/11.

(080022096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 février 2008.
